

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1968 B 00019

Numéro SIREN : 788 040 921

Nom ou dénomination : GROUPE LA BREGERE

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2022 sous le numéro de dépôt 798

"GROUPE LA BREGERE"
Société par actions simplifiée
au capital de 636 000 euros
Siège social : 1 Rue Max Barel, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE Cedex
788 040 921 RCS PERIGUEUX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 4 MARS 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
LE QUATRE MARS,
A 9H00,

Les associés de la Société "**GROUPE LA BREGERE**" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1 rue Max Barel au siège social 24750 BOULAZAC, sur convocation faite par courrier remis en mains propres adressée le 25 février 2022 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Hervé MARTRECHARD**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Pascal CHAUMEIL est désigné comme secrétaire.

La Société « **A.C.F.** », Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2088 actions sur les 2088 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...)
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

(...)

Paraphes :

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la Société « A.C.F. », Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe TROULIER, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- Décide de ne pas renouveler la Société « **A.C.F.** » dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nomme la Société « **CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION** » Société anonyme au capital de 381.510 euros, dont le siège social sis La Pardieu 9 avenue Léonard de Vinci 63000 CLERMONT FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 873 200 182 en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2027,
- Prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Monsieur Hervé MARTRENCHARD



LE SECRETAIRE

Monsieur Pascal CHAUMEIL



Paraphes :